

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

États financiers

31 décembre 2022

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

États financiers
31 décembre 2022

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats et évolution de l'actif net	4
Bilan	5 - 6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 15
Annexes	16 - 17



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, et les états des résultats et évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

BCGO S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés
Partnership of Chartered Professional Accountants

600-50, boulevard Crémazie Ouest
Montréal (Québec) H2P 2T3

300-20865, chemin de la Côte Nord
Boisbriand (Québec) J7E 4H5

201-515, rue Leclerc
Repentigny (Québec) J6A 8G9

4080-5005, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0N5

100-825, boulevard Monseigneur-Langlois
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 1B8

508-3080, boulevard Le Carrefour
Laval (Québec) H7T 2R5

102-476, avenue Saint-Charles
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N6

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

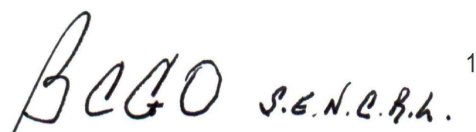
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Montréal
Le 1er juin 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A133101

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Résultats et évolution de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre

	Budget	2022	2021
PRODUITS			
Cotisations patronales et ouvrières	491 088 \$	552 769 \$	527 298 \$
Ententes de services et honoraires de gestion :			
Comité paritaire d'installation d'équipement pétrolier du Québec	122 480	122 480	120 078
Fonds d'assurance de l'industrie sur l'installation d'équipement pétrolier du Québec	29 539	29 539	28 960
Fonds en fidéicommis - serrurerie et menuiserie métallique	183 000	183 000	176 475
Amendes et pénalités	9 000	3 701	1 874
Intérêts sur actifs financiers au coût amorti	8 000	33 696	10 031
Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)	-	-	18 707
Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL)	-	-	3 221
	843 107	925 185	886 644
CHARGES			
Administration générale (annexe A)	647 166	587 402	601 042
Administration du décret - inspection (annexe B)	117 138	111 161	85 826
Administration - propriété (annexe C)	67 000	65 539	64 813
Administration générale - membres du comité (annexe D)	20 600	16 079	15 633
	851 904	780 181	767 314
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(8 797)	145 004	119 330
ACTIF NET AU DÉBUT	-	1 099 792	980 462
ACTIF NET À LA FIN	- \$	1 244 796 \$	1 099 792 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Bilan

Au 31 décembre

2022

2021

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	1 192 444 \$	1 038 994 \$
Placements temporaires (note 4)	441 207	833
Contributions	1 284 039	1 206 286
Avances aux fonds en fidéicommis, sans intérêt	60 529	47 979
Autres avances, sans intérêt	535	3 104
Frais payés d'avance	15 263	13 775
	2 994 017	2 310 971
FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 5)	2 978 702	2 495 711
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	15 281	16 384
ACTIF INCORPOREL	38 849	38 849
	6 026 849 \$	4 861 915 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Bilan

Au 31 décembre

2022

2021

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Créditeurs (note 7)	319 135 \$	367 612 \$
Contributions aux fonds en fidéicomis, sans intérêt	1 048 216	898 800
Dû aux fonds en fidéicomis, sans intérêt	436 000	-

1 803 351 1 266 412

DÛ AUX EMPLOYÉS ASSUJETTIS

2 978 702 2 495 711

4 782 053 3 762 123

ACTIF NET

NON AFFECTÉ

1 244 796 1 099 792

6 026 849 \$ 4 861 915 \$

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre

2022

2021

FONCTIONNEMENT

Excédent des produits par rapport aux charges	145 004 \$	119 330 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 633	2 436
	150 637	121 766
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	21 698	(192 582)
	172 335	(70 816)

INVESTISSEMENT (note 11)

Variation nette des placements temporaires	(440 374)	506 519
Diminution (augmentation) des avances aux fonds en fidéicommiss	(12 550)	8 062
Diminution (augmentation) des autres avances	2 569	(3 104)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 530)	(11 674)
Acquisition de l'actif incorporel	-	(38 849)
	(454 885)	460 954

FINANCEMENT (note 11)

Augmentation du montant dû aux fonds en fidéicommiss	436 000	-
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	153 450	390 138
ENCAISSE AU DÉBUT	1 038 994	648 856
ENCAISSE À LA FIN	1 192 444 \$	1 038 994 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Notes complémentaires
31 décembre 2022

1. STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Comité conjoint des matériaux de construction (ci-après l'« organisme ») est un organisme mandaté par le ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en vertu de la Loi sur les décrets de convention collective, pour assurer le respect des décrets sur l'industrie des matériaux de construction et sur l'industrie de la menuiserie métallique de la région de Montréal. Il fournit aussi à un autre comité paritaire ces mêmes services.

2. BUDGET

Les montants présentés dans la colonne budget à l'état des résultats et évolution de l'actif net et dans les annexes sont fournis à titre d'information seulement et ne sont pas audités. Ce budget a été approuvé par le conseil d'administration le 18 janvier 2022.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'organisme ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les méthodes jugées particulièrement importantes pour l'organisme sont décrites ci-dessous.

Estimations comptables

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction pose des hypothèses et établisse des estimations qui peuvent avoir un impact sur les montants présentés dans l'actif et le passif et la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Notes complémentaires
31 décembre 2022

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Les cotisations sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les ententes de service et les honoraires de gestion sont constatés lorsqu'ils sont approuvés par les entités en cause, que la prestation des services est achevée, que les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'amendes et pénalités et d'intérêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Fonds en fidéicommiss

Les fonds en fidéicommiss représentent la valeur nette des fonds qui sont administrés par l'organisme pour les employés assujettis au décret sur l'industrie de la serrurerie et menuiserie métallique.

Immobilisations corporelles

Le matériel informatique est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

Actif incorporel

Le logiciel est comptabilisé au coût. Il sera amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 % à compter de sa mise en service.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Notes complémentaires
31 décembre 2022

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, y compris les instruments financiers suivants, acquis ou pris en charge dans une opération entre apparentés : les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, les instruments d'emprunt cotés sur un marché actif ou dont les données d'entrée pour la détermination de la juste valeur sont observables, et les dérivés. Cependant, les instruments financiers, autres que ceux mentionnés ci-dessus, résultant d'opérations entre apparentés réalisées hors du cours normal des activités, sont habituellement évalués au coût, le coût dépendra du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Les instruments financiers résultant d'opérations entre apparentés réalisées dans le cours normal des activités, ou dans certaines circonstances, résultant d'opérations réalisées hors du cours normal des activités, sont évaluées à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue.

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des dérivés autonomes, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût se composent des avances aux fonds en fidéicommiss et des fonds en fidéicommiss.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des contributions à recevoir et des autres avances.

Les passifs financiers évalués au coût se composent des contributions aux fonds en fidéicommiss et du montant dû aux fonds en fidéicommiss.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs et du montant dû aux employés assujettis.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Notes complémentaires
31 décembre 2022

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

À la fin de chaque période, l'organisme détermine s'il existe des indications de perte de valeur des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Lorsqu'il existe des indications de perte de valeur, l'actif financier est déprécié au plus élevé des trois montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs au taux du marché courant si on conserve l'actif financier;
- la valeur de réalisation nette estimative de l'actif financier;
- la valeur de réalisation nette des garanties connexes.

Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. Lorsque la moins-value comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur, cette reprise de valeur est également comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise les coûts de transaction aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés dans le cas où les instruments financiers sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers qui seront évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont ajoutés aux actifs financiers ou déduits des passifs financiers.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Certificat de placement garanti, taux préférentiel moins 1,95 %, échéant en décembre 2023	436 000 \$	- \$
Intérêts courus	5 207	833
	441 207 \$	833 \$

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Notes complémentaires
31 décembre 2022

5. FONDS EN FIDÉICOMMIS

	2022			2021
	Fonds en fidéicommiss - assurances	Fonds en fidéicommiss - vacances	Total	Total
Actif à court terme				
Encaisse	2 855 240	\$ 1 901 198	\$ 4 756 438	\$ 4 686 792
Intérêts courus	11 643	7 084	18 727	2 903
Contributions à recevoir du comité conjoint	485 304	320 998	806 302	688 623
Avances au comité conjoint	436 000	-	436 000	-
	3 788 187	\$ 2 229 280	\$ 6 017 467	\$ 5 378 318
Passif à court terme				
Fournisseurs et frais courus	4 000	\$ 4 000	\$ 8 000	\$ 8 000
Prestations	-	2 093 357	2 093 357	2 023 119
Primes d'assurances	879 524	-	879 524	805 110
Dû au comité conjoint	-	57 884	57 884	46 378
	883 524	2 155 241	3 038 765	2 882 607
Actif net				
Affecté d'origine externe	2 904 663	74 039	2 978 702	2 495 711
	3 788 187	\$ 2 229 280	\$ 6 017 467	\$ 5 378 318

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Notes complémentaires
31 décembre 2022

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Matériel informatique	24 611 \$	9 330 \$	15 281 \$

	2021		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Matériel informatique	20 081 \$	3 697 \$	16 384 \$

7. CRÉDITEURS

	2022	2021
Fournisseurs et frais courus	25 114 \$	23 353 \$
Réclamations à redistribuer	114 470	103 129
Sommes à remettre à l'État	11 261	9 292
Contributions à redistribuer à la Commission de la construction du Québec	168 290	231 838
	319 135 \$	367 612 \$

8. RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE L'ORGANISME

Les employés de l'organisme bénéficient d'un régime de retraite par financement salarial (RRFS). Les contributions, basées sur les salaires cotisables, sont de 5 % pour les employés et de 11,5 % pour l'employeur pour l'exercice 2022. Comme ce régime est un régime à prestations déterminées et que la contribution de l'employeur est fixée à l'avance, le solde des cotisations à verser (y compris les paiements pour déficits, le cas échéant) est à la charge des participants. L'organisme applique donc la comptabilité des régimes à cotisations définies.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Notes complémentaires
31 décembre 2022

9. RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS ASSUJETTIS

Les employés assujettis ainsi que leurs employeurs cotisent à un régime de retraite. Ce régime de retraite est une entité distincte des promoteurs du régime, des participants et de l'organisme.

L'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés assujettis est de 43 244 340 \$ (48 096 567 \$ en 2021).

10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements de l'organisme en vertu de baux pour la location de locaux échéant en août 2024, d'équipement de bureau échéant en septembre 2026 et d'un contrat pour des services informatiques échéant en décembre 2023 totalisent 137 310 \$ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2023	99 570 \$
2024	32 747 \$
2025	2 853 \$
2026	2 140 \$

11. FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Contributions	(77 753) \$	(88 651) \$
Frais payés d'avance	(1 488)	(828)
Créditeurs	(48 477)	25 352
Contributions aux fonds en fidéicommis	149 416	(128 455)
	<u>21 698 \$</u>	<u>(192 582) \$</u>

Activités d'investissement et de financement sans incidence sur les flux de trésorerie :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Augmentation du montant dû aux employés assujettis par l'augmentation des fonds en fidéicommis	482 991 \$	150 861 \$

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Notes complémentaires
31 décembre 2022

12. OPÉRATIONS AVEC LES FONDS EN FIDÉICOMMIS

Au cours de l'exercice, l'organisme a facturé des honoraires de gestion de 183 000 \$ (176 475 \$ en 2021) aux fonds en fidéicommiss.

Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par l'organisme et les fonds en fidéicommiss.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'organisme subisse une perte lorsque l'autre partie à un instrument financier manque à ses obligations. L'organisme est exposé au risque de crédit principalement en ce qui concerne les contributions à recevoir et les fonds en fidéicommiss. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités et établit une provision pour perte éventuelle lorsqu'il existe des indications que l'actif financier a subi une perte de valeur. L'organisme n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'une quelconque contrepartie.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'exposition de l'organisme à ce risque correspond principalement aux créditeurs, aux contributions aux fonds en fidéicommiss, au montant dû aux fonds en fidéicommiss et au montant dû aux employés assujettis.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Annexes

Exercice clos le 31 décembre

Budget

2022

2021

ANNEXE A

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Salaires du personnel	219 483 \$	215 906 \$	212 473 \$
Salaires de la direction	100 000	100 475	102 823
Charges sociales	62 440	53 074	48 761
Informatique	64 839	62 788	55 381
Contentieux, audit et consultants	95 000	55 721	85 819
Caisse de retraite des employés	49 142	49 146	44 476
Communications	18 932	15 793	16 991
Frais de bureau	15 900	13 530	15 234
Assurances	10 030	11 681	10 058
Déplacements	2 400	685	319
Perfectionnement et formation	1 000	-	144
Publicité et abonnements	3 500	153	3 365
Frais bancaires	3 000	2 817	2 762
Amortissement des immobilisations corporelles	1 500	5 633	2 436
	647 166 \$	587 402 \$	601 042 \$

ANNEXE B

ADMINISTRATION DU DÉCRET - INSPECTION

Salaires	107 838 \$	93 488 \$	72 212 \$
Charges sociales	-	10 060	6 538
Déplacements	9 300	7 613	7 076
	117 138 \$	111 161 \$	85 826 \$

ANNEXE C

ADMINISTRATION - PROPRIÉTÉ

Loyer, électricité, taxes	60 568 \$	61 546 \$	61 160 \$
Entretien et réparations	6 432	3 993	3 653
	67 000 \$	65 539 \$	64 813 \$

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Annexes

Exercice clos le 31 décembre

Budget

2022

2021

ANNEXE D

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - MEMBRES DU COMITÉ

Jetons de présence	19 200 \$	14 875 \$	14 625 \$
Déplacements	1 400	1 204	1 008
	20 600 \$	16 079 \$	15 633 \$